

**COMPTE RENDU DU FORUM EUROPEEN  
POUR LA SECURITE URBAINE.  
LUTTE CONTRE LA RECIDIVE  
Jeudi 29 et Vendredi 30 janvier 2009**

**LISTES DES PARTICIPANTS**

**JEUDI MATIN : GRANDS SALONS EST- 9H– 12H**

**Délégation européenne :**

- ***Allemagne, ville de Göttingen***

Nils PAGELS, Chercheur

Siegfried LOPRICK, Directeur de la prison ouverte

- ***Espagne, ville de Valence***

Angel ALBENDIN ARIZA, Directeur du département Ressources Humaines et Système - police municipale

José Luis DIEGO, Chef de projet – police municipale

- ***République Tchèque, ville d'Opava***

Jaroslav MACHOVSKY, Chef de projet - relations internationales

Richard SZOTKOWSKI, Chef de la police municipale

- ***Roumanie, ville de Brasov***

Doru APARASCHIVEI, Directeur Général de la maison d'arrêt

Eugeniu ALDEA, Directeur de la police municipale

- ***Italie, ville de Turin***

Ibrahim OSMANI, Directeur de la SRF (ONG)

**Forum Européen pour la Sécurité Urbaine :**

- Roxana CALFA, Chef de projet
- Carla NAPOLANO, Chef de projet

**Partenaires :**

Francis NACHBAR, Procureur de la République près le TGI

Marie GRANDJEAN, Commissaire Central Police Nationale

Odile MARIE SAINT GERMAIN, Directrice Départementale du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Joëlle BLANCHARD, chef de service, SPIP

Héloïse GERMAIN CHEVRIER, Directrice Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Philippe GENEVIEVE, Educateur PJJ

Jérôme DELALANDE, Directeur de la maison d'arrêt du Havre

**Ville du Havre :**

Antoine RUFENACHT, Maire du Havre

Bertrand BINCTIN, Adjoint au Maire, Chargé de la Sécurité

Jean-Yves BRIAND, Directeur de la Cohésion sociale

Sandrine AUGUSTIN, Cohésion sociale, Contrat Local de Sécurité

Morgane TANGUY, Cohésion sociale, Contrat Local de Sécurité

Soumaya AMRANE, assistante, Cohésion sociale

## **VENDREDI : GRANDS SALONS EST- 9H- 12H, 14H- 17H**

### **Délégation européenne :**

- ***Allemagne, ville de Göttingen***

Nils PAGELS, Chercheur

Siegfried LOPRICK, Directeur de la prison ouverte

- ***Espagne, ville de Valence***

Angel ALBENDIN ARIZA, Directeur du département Ressources Humaines et Système - police municipale

José Luis DIEGO, Chef de projet – police municipale

- ***République Tchèque, ville d'Opava***

Jaroslav MACHOVSKY, Chef de projet - relations internationales

Richard SZOTKOWSKI, Chef de la police municipale

- ***Roumanie, ville de Brasov***

Doru APARASCHIVEI, Directeur Général de la maison d'arrêt

Eugeniu ALDEA, Directeur de la police municipale

- ***Italie, ville de Turin***

Ibrahim OSMANI, Directeur de la SRF (ONG)

### **Forum Européen pour la Sécurité Urbaine :**

- Roxana CALFA, Chef de projet
- Carla NAPOLANO, Chef de projet

### **Partenaires :**

Odile MARIE SAINT GERMAIN, Directrice Départementale SPIP

Joëlle BLANCHARD, chef de service, SPIP

Héloïse GERMAIN CHEVRIER, Directrice PJJ

Evelyne RAULT, chargée de mission emploi, Cohésion sociale

Marie Christine DESPREZ, directrice Maison de l'emploi Le Havre

Clotaire N'DAH, directeur mission Locale, le Havre

Christelle AUZOU, Comité logement jeune

Stéphane REVEAU, Pole insertion logement, CODAH

Christophe LEHOUSSEL, Directeur proximité, ALCEANE

### **Ville du Havre :**

Bertrand BINCTIN, Adjoint au Maire, Chargé de la Sécurité

Sandrine AUGUSTIN, Cohésion sociale, Contrat Local de Sécurité

Delphine FEVRE, chargée de mission cohésion sociale, Ville du Havre

Morgane TANGUY, chargée de mission, Cohésion sociale

Soumaya AMRANE, assistante, Cohésion sociale

## **JEUDI 29 JANVIER 2009**

### **Diagnostic**

L'ensemble des participants sont accueillis par Monsieur Le Maire qui présente les membres de la Ville et les partenaires concernés par les problèmes de délinquance. Monsieur le Maire présente l'histoire de la Ville du Havre ; sa création en 1517, son développement important au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle, le bombardement dramatique de septembre 1944 qui a détruit toute la ville, sa reconstruction réalisée par l'Architecte Auguste PERRET et son classement depuis 2005 au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est également fait référence à l'importance du Port du Havre.

M. BINCTIN intervient pour introduire M. NACHBAR Procureur de la République.

#### **Intervention Francis NACHBAR, Procureur de la République**

Monsieur le Procureur estime que dans le cadre de la prévention de la délinquance, il est essentiel de travailler à partir d'actions innovantes comme le propose ce groupe de travail et souhaite être destinataire des conclusions des travaux.

En France, les  $\frac{3}{4}$  des actes de délinquance sont réalisés par des récidivistes ou des multirécidivistes, il est donc important de réfléchir aux moyens de prévention et de répression de ces actes.

Depuis 2005, plusieurs textes ont été adoptés concernant les récidivistes majeurs et mineurs.

Au Havre, la délinquance des mineurs est supérieure de 3 à 4 points à la moyenne nationale.

#### **1- Rappel des dispositions légales récentes sur la répression de la récidive :**

- le suivi socio-judiciaire : cette sanction, instituée pour prévenir la récidive, s'applique aussi bien pour les majeurs que pour les mineurs. Cette mesure oblige le condamné à réaliser certains actes (obligation de soins, interdiction d'exercer certaines fonctions, interdiction de séjour, interdiction de contact avec des mineurs, placement sous surveillance électronique). S'il ne les respecte pas il peut être condamné à une peine de prison supplémentaire. Ce dispositif s'est élargi en 2005.

- La surveillance judiciaire : ce dispositif ressemble au suivi socio-judiciaire bien qu'il concerne les personnes condamnées à une peine minimale de 10 ans d'emprisonnement pour des infractions sexuelles.

- La rétention de sûreté (loi de février 2007) : ce dispositif s'applique pour les personnes ayant commis les crimes les plus graves, condamnées à une peine minimale de 15 ans de réclusion (meurtre, viol..) et concerne les personnes pour lesquelles il n'y a pas de libération anticipée possible.

La loi du 10 août 2007 a mis en place :

- La peine plancher : qui considère qu'un récidiviste ou un multirécidiviste doit être condamné à une peine minimale.

- La loi sur les mineurs : pour la récidive des mineurs, dans les cas les plus graves les 16/18 ans peuvent être condamnés comme des majeurs.

## **2- La politique pénale au Havre :**

Elle comporte 2 axes principaux :

- La prévention
- La répression

La prévention : l'ensemble des partenaires (Ville du Havre, le service pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, Justice, Police, associations...) travaillent en étroite collaboration pour prévenir de la délinquance. Une synergie s'opère entre les différents acteurs, les relations sont de confiance et de qualité.

La répression : Tous les moyens sont mis en œuvre, des alternatives aux poursuites pour les primo-délinquants à la fermeté pour les récidivistes comme l'utilisation des comparutions immédiates.

### **Questions:**

*Mr BINCTIN : Quelles sont les différences entre Le Havre et les autres villes au niveau délinquance ?*

→ Le Havre est un grand Port et une grande Ville de 200 000 habitants dont 60 000 vivant dans les quartiers sensibles. Au Havre, la délinquance est portuaire, violente et touche les mineurs.

*Siegfried LOPRICK : La vidéo surveillance empêche-t-elle les actes de délinquances notamment occasionnés par des mineurs ? La criminalité dans la ville a-t-elle baissé depuis l'installation ?*

→ Mr le Procureur : Au niveau de la prévention, les rues sont plus sécurisées. Au niveau de la répression, la vidéo surveillance est utilisée comme moyen de preuve car les bandes vidéo peuvent être exploitées, sous le contrôle d'un magistrat, pour mettre en cause ou disculper un individu.

*Ibrahim OSMANI : Les droits du citoyen sont-ils respectés ? Les dépenses dûes à l'installation de la vidéosurveillance pourraient-elles servir pour d'autres opportunités.*

→ Bertrand BINCTIN : Les premières caméras de surveillance ont été installées en décembre 2005. Un travail à été fait en amont, un an au préalable, pour une transparence la plus totale. Le Havre dispose aujourd'hui de 72 caméras situées surtout dans les quartiers sensibles. Les images sont conservées quinze jours. Il est important de signaler que les caméras ne filment ni les entrées d'immeuble ou d'appartement, ni les fenêtres. La vie privée des gens est respectée.

→ Jean-Yves BRIAND : La vidéosurveillance est un choix pour renforcer la politique de sécurité de la ville. A travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la ville du Havre investit énormément sur d'autres actions de prévention et d'accompagnement du public en difficulté.

*Roxana CALFA: La vidéosurveillance, installée depuis trois ans, a-t-elle permis de faire baisser la délinquance ?*

→ Marie GRANDJEAN, commissaire de police, répond qu'il n'y a pas de chiffre précis sur l'impact de la vidéosurveillance mais c'est une piste de réflexion.

### **Intervention de Marie GRANDJEAN, Commissaire de la Police Nationale**

La délinquance est importante au Havre. On relève sur une année 24 000 faits de délinquance de voie publique

La Police doit faire face à la délinquance portuaire, elle travaille sur une logique de terrain dans les quartiers difficiles.

Le Havre est une ville qui a plusieurs facettes. Il y a une ville haute et une ville basse, à l'intérieur desquelles, les quartiers sont différents.

Les effectifs havrais se composent de 380 fonctionnaires dont un quart sur le terrain.

La Police est réactive grâce à ses antennes de quartier (commissariat de secteur).

Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs : Education Nationale, bailleurs sociaux, associations, entreprises.

La Police travaille également en collaboration avec la direction de la Cohésion Sociale de la Ville à travers le Contrat Local de Sécurité pour traiter les problèmes en amont (exemple lors du réveillon du 31 décembre où un travail a été mis en place pour prévenir des incendies de véhicules et de voie publique).

La Police s'attache à connaître la population, en particulier les mineurs et les personnes à risque pour prévenir de la délinquance.

La police a mis en place deux dispositifs spécifiques:

- le traitement des comportements alcooliques : sous le contrôle du Parquet, trois spécialistes en alcoologie rencontrent en garde à vue une personne qui a commis un acte sous l'emprise de l'alcool. Ce dispositif est expérimental.
- le traitement des violences intrafamiliales et conjugales : une cellule spécialisée traite ces affaires et travaille avec les professionnels pour permettre aux victimes d'être prises en charge rapidement (hébergement d'urgence, aide sociale, psychologique...).

### **Intervention de Sandrine AUGUSTIN, Ville du Havre, Contrat Local de Sécurité :**

L'idée du Contrat Local de Sécurité est de rassembler les partenaires : élus, institutionnels, associatifs pour lutter contre les problèmes d'insécurité.

A la fin des années 90, la notion de coproduction de sécurité est apparue.

Il était nécessaire de créer un partenariat fort de tous les acteurs autour des problèmes de sécurité et de délinquance.

La Loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance rend obligatoire le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi que les dispositions suivantes :

- La tentative d'instauration du secret partagé
- Le conseil des droits et devoirs des familles
- La prévention de l'absentéisme scolaire
- Les études préalables de sécurité
- **Le fonds interministériel de prévention de la délinquance**

N I V E A U  
P O L I T I Q U E

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

- Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés
- Favorise l'échange d'information concernant les attentes de la population
- Dresse les constats des actions de prévention existantes et définit les actions et objectifs coordonnés dont il suit l'exécution
- Encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes. Il mobilise les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération. Il mobilise des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive
- Il est le lieu unique d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Contrat Local de Sécurité.

**Il se réunit 1 fois par an.**

**Cellule de sécurité (CLSPD restreint)**

- Fait le point sur l'évolution de la situation de la délinquance sur la Ville
- Traiter les pétitions
- Traiter les situations issues des autres cellules du Contrat Local de Sécurité ne trouvant pas de solution
- Informer sur l'actualité et l'activité policière et judiciaire

**Elle se réunit deux fois par mois.**

**Cellules de veille**

- Permet une vue globale fréquente des incidents sur la Ville
- Fait le point sur les situations problématiques de la semaine

**Elle se réunit une fois par semaine**

**Outils cartographiques ponctuels**

- avoir une vision précise des comportements créant un fort sentiment d'insécurité
- Régulier

Outil d'Observation

**Cellules de terrain**

- Faire le point sur la situation sur un territoire donné
- Coordonner les actions des acteurs de proximité
- Eviter que les situations ne dégénèrent
- Mieux comprendre les missions et contraintes de chaque institution

**Elles se réunissent deux fois par mois.**

**Groupe accompagnement croisé :**  
Mission locale, associations, ville

**Groupe mineurs :** Justice, IA, Police, Ville

Outil de traitement

**La commission sécurité bailleurs**

- Permettre une rencontre entre commissaire de police, bailleurs sociaux de façon régulière
- Mettre en place des aides spécifiques aux bailleurs

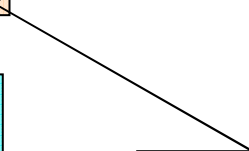
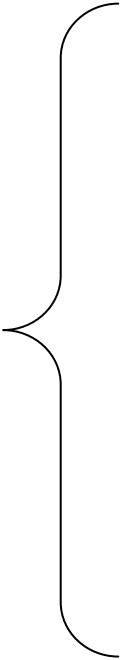
**Prévention de la récidive**

**Prise en charge des 12-17**

**Lutte contre la délinquance de voie publique**

Outil thématique

N I V E A U  
O P E R A T I O N N E L



## **Questions :**

*Nils PAGELS : Y a-t-il de la communication entre les jeunes délinquants et la police ou la municipalité ?*

→ Héroïse GERMAIN CHEVRIER de la Protection Judiciaire de la Jeunesse : Pour les phénomènes de bandes, les auteurs sont rapidement identifiés. S'ils sont mineurs, un suivi avec des éducateurs est mis en place.

→ Marie GRANDJEAN : Concernant la connaissance des mineurs, les informations sont recensées grâce au partenariat avec l'Education Nationale, le service Cohésion Sociale ainsi que les associations.

## **Intervention d'Odile MARIE SAINT GERMAIN, Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.**

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) dépend du ministère de la justice qui a cinq directions dont la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Cette dernière a pour but de surveiller les personnes qui lui sont confiées par les autorités judiciaires et favoriser leur réintégration sociale.

Les services de l'Administration Pénitentiaire sont les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et les prisons.

Dans le département de la Seine-Maritime, le SPIP dispose de 3 antennes : Rouen, Le Havre et Dieppe, 70 agents dont 80% appelés conseillers d'Insertion et de Probation.

Le personnel d'insertion et de probation a pour missions :

Sur le plan pénal :

- de réaliser des enquêtes et des rapports écrits pour l'aide à la décision
- d'assurer le contrôle des personnes qui sont en milieu ouvert
- de veiller au respect des obligations qui leur sont imposées dans la condamnation
- d'informer les juges d'application des peines du déroulement de la sanction
- de proposer des aménagements de peine en fonction du comportement de la personne

Sur le plan insertion et lutte contre la récidive :

- d'accompagner les personnes sous contrôle (en milieu ouvert ou en prison) dans un parcours d'insertion
- de préparer la sortie des détenus avec un projet d'insertion sociale et / ou professionnelle pour les libérations conditionnelles comme le placement sous surveillance électronique.
- de travailler en prison avec le personnel de surveillance et d'encadrement.
- de travailler sur l'indigence, la prévention du suicide et des phénomènes de violence, les programmes de formation professionnelle et la lutte contre l'illettrisme.
- de préparer et développer les aménagements de peine pour les juges d'application des peines.
- de favoriser l'accès aux droits (couverture sociale, hébergement, pièce d'identité, allocation d'aide...)
- de mener des actions culturelles

Dans la prison, des services, des partenaires et des associations collaborent et participent avec l'administration pénitentiaire à la mission de réinsertion.

Les conseillers d'insertion et de probation travaillent à travers des entretiens individuels. Ils instaurent des groupes de parole pour les délinquants routiers, les délinquants sexuels, les auteurs de violences conjugales...

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation doit prendre en compte les publics sous mesure de justice dans le cadre des politiques sociales menées par les services de l'Etat, les services des collectivités territoriales et les associations.

Conformément aux volontés gouvernementales, les services pénitentiaires d'insertion et de probation travaillent à la mise en œuvre de règles pénitentiaires européennes.

### **Intervention d'Héloïse GERMAIN CHEVRIER, Protection Judiciaire de la jeunesse**

La protection Judiciaire de la jeunesse (PJJ) prend en charge les mineurs délinquants à partir de la garde à vue. Le juge demande alors une étude de la personnalité.

Selon leur situation, le jeune mineur est suivi par un éducateur jusqu'au jugement au Tribunal. S'il y a sanction ou incarcération, il est suivi par un éducateur même après la sanction.

#### **Présentation de l'Unité Educative d'Activité de Jour par deux éducateurs :**

L'UEAJ est une structure qui accueille des jeunes de 18 à 25 ans déscolarisés : c'est un lieu d'écoute, un espace de parole.

L'objectif de cette structure est de susciter un espoir pour les jeunes, de leur redonner confiance en leurs capacités.

Elle crée des actions qui reposent sur la demande des jeunes.

Le travail de ces derniers se fait sur différents ateliers (atelier bois, sport et prévention routière). La prévention de la récidive se travaille à travers ces outils.

Les jeunes poursuivent un parcours individualisé même s'ils sont dans une structure collective.

### **Intervention de Mr DELALANDE, Directeur de la Prison du Havre**

Il y a en France 193 établissements pénitentiaires, dont des maisons d'arrêt, des centres de détention, des établissements pour mineurs...

La maison d'arrêt du Havre dispose de 180 places en détention ordinaire pour 220 détenus. Les détenus séjournent en moyenne 6 mois à la prison, ils disposent d'une demi-heure de parloir 3 fois par semaine.

La difficulté est de maintenir l'obligation de séparation entre certains groupes d'individus (par quartier d'habitation).

Les principaux problèmes à l'intérieur de la prison sont la violence entre détenus, les trafics de stupéfiants et le parachutage d'objet (envoi depuis l'extérieur d'objets divers : téléphone mobile, nourriture, alcool, drogue...).

Un nouveau centre pénitentiaire, en dehors de la ville est en construction. Il sera disponible dans onze mois et disposera de 600 places et un quartier mineur.

Depuis 1973, la France a signé une convention européenne pour uniformiser les pratiques, en 2011 le centre pénitentiaire du Havre sera labélisé.

## **Visite de l'association : EMERGENCE**

Les participants se sont rendus à l'association EMERGENCE où ils ont été accueillis par Allaoui GUENI et toute son équipe.

Emergence est une association loi 1901 qui a voulu faire naître un projet qui se rapproche le plus du monde de l'entreprise.

Cette association fonctionne sur trois volets :

- le sport : qui est une porte d'entrée pour mixer les publics et apprendre à vivre ensemble. Il permet de développer des valeurs (ponctualité, assiduité, respect des autres...). Aujourd'hui 1000 personnes adhèrent au programme sportif : 55 % sont des femmes.
- l'insertion sociale et professionnelle : l'association utilise la méthode du coaching sportif. Depuis 2002, 537 personnes ont bénéficié d'un suivi. Sur ces 537 personnes, 409 ont trouvé des solutions (contrat CDI, CDD ou formation).  
Ce volet s'effectue en deux modules : *Au top pour un job* (stage de deux semaines et accompagnement de trois mois) et *Vis Ta Mine* pour les bénéficiaires de minimas sociaux (stage de quatre semaines et accompagnement de six mois)
- la médiation : permet de trouver des solutions aux familles en difficultés.

### **L'action : Package pour la liberté :**

Il s'agit d'un module qui concerne les sortants de prison. Le but est d'agir pour la paix sociale et ainsi lutter contre la récidive.

L'action « package pour la liberté » a commencé en 2003 avec au début l'accompagnement des personnes condamnées à effectuer des travaux d'intérêt général.

Depuis 2007, l'association est financée pour accompagner les personnes incarcérées.

L'association est sollicitée par les familles de détenus et les détenus.

Le détenu souhaitant adhérer à ce programme doit faire une demande écrite à l'association.

Par la suite, l'association rencontre ce dernier en prison pour une étude de son projet professionnel. Après sa libération, il est pris en charge par un éducateur dans le cadre de son insertion professionnelle et pour les démarches sociales : logement, allocation, santé.

## **VENDREDI 30 JANVIER 2009**

### **Groupe de travail autour de l'emploi et du logement.**

Bertrand Binctin fait une synthèse de la journée passée avec la présentation de la situation du Havre faite par les différents partenaires, la visite de l'association Emergence qui vient en aide aux personnes condamnées et la visite de l'UEAJ qui accueille certains mineurs. Il rappelle également que le but de ce forum est de travailler ensemble pour partager les meilleurs pratiques dans chaque pays.

Il souligne qu'il est impératif pour un sortant de prison de trouver un logement et un emploi dans le cadre de sa réinsertion sociale, c'est pourquoi ces deux thèmes seront abordés lors de cette journée.

#### **EMPLOI**

##### **Intervention de Marie Christine DESPREZ, directrice Maison de l'emploi Le Havre**

La maison de l'emploi est une structure créée par la volonté de la Ville du Havre et de l'Etat.

Son but est :

- d'observer, diagnostiquer pour anticiper sur l'évolution de l'emploi sur le terrain.
- faciliter l'accès et le retour à l'emploi
- soutenir le développement économique

La maison de l'emploi ne reçoit pas de public, elle travaille directement avec les entreprises, et s'interroge sur les processus d'intégration et les compétences exigées pour les demandeurs d'emploi.

Au Havre, il y a une forte pénurie de compétence ; un déficit en terme de formation apparaît dans certains domaines d'activité.

Concernant le public ciblé aujourd'hui, l'employeur est favorable à l'intégration de toute personne dans son entreprise mais il faut des conditions particulières (forme de tutorat pour s'approprier les valeurs de l'entreprise).

Aujourd'hui, il est nécessaire qu'un professionnel soit présent pour encadrer les personnes à intégrer.

→ Dans le cadre de la lutte contre la récidive, des actions de tutorat et d'accompagnement des salariés pourraient être travaillées.

##### **Intervention de Clotaire N'DAH, directeur Mission Locale, le Havre**

La mission locale a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16/25 ans.

Cette structure a été créée par l'Etat et les collectivités territoriales.

La mission locale a pour vocation :

- d'assurer une qualification
- construire un itinéraire professionnel
- rechercher des solutions permettant l'intégration dans une société.

5 axes :

- Repérer le jeune, l'accueillir et l'informer
- L'accompagner tout au long du parcours de l'insertion
- Développer des actions pour favoriser l'accès à l'emploi.
- Expertiser, observer
- Concevoir un projet

Il y a 13 lieux d'accueils dans les quartiers.

40% des jeunes accompagnés vivent dans des quartiers sensibles.

Sur 6000 jeunes inscrits au Havre, 2000 n'ont pas de qualifications, 2000 sont diplômés (Bac et plus). 50% sont des femmes.

La mission locale utilise plusieurs outils :

- Le contrat d'insertion dans la vie sociale
- Le parrainage
- L'accompagnement croisé pour prévenir la délinquance
- L'intervention en maison d'arrêt pour préparer la sortie (resocialisation, projet professionnel).

Le travail est difficile car le public souhaite une solution immédiate mais la réinsertion est longue (ex : attendre plusieurs mois une prochaine session de formation).

### **Intervention d'Evelyne RAULT, chargée de mission emploi, Cohésion sociale**

Eveline RAULT intervient activement dans les quartiers en Zone Urbaine Sensible.

Les actions se font sur deux axes :

- mobiliser l'ensemble des intervenants (pôle emploi, mission locale, associations de quartiers...) pour mettre en œuvre une déclinaison concrète de la politique de l'emploi
- l'accès au droit commun

Trois outils de proximité ont été créés :

- les plateformes emploi
- la clause d'insertion
- le groupement d'intérêt public

## Echanges :

Remarque d'Ibrahim OSMANI qui précise que les personnes en prison ne sont pas des détenus mais des citoyens détenus. En Italie, la prison est une école. L'agence pour l'emploi est présente en prison. Les démarches sont faites sur place et non pas à la sortie.

Odile MARIE SAINT GERMAIN (SPIP) : Au Havre, des enseignants interviennent en prison. Lorsqu'un mineur sort de prison il peut être réinscrit à l'école (s'il a moins de 16 la réinscription est systématique).

Un conseiller de l'agence pour l'emploi est présent en prison mais les détenus ne peuvent pas s'inscrire comme demandeur d'emploi, cela nécessite une adresse et la prison n'est pas une domiciliation.

La population en prison est composée de 50% de – 25 ans, 50% en situation d'illettrisme. Il faut renforcer le repérage et le travail autour de ce phénomène.

Héloïse GERMAIN CHEVRIER (PJJ) souligne que concernant les mineurs, même si des instituteurs interviennent en prison, ils n'ont pas la formation nécessaire. Souvent les détenus mineurs ne sont pas intéressés par les cours ce qui génère des problèmes de comportement.

Il en est de même pour les jeunes qui sont suivis à l'extérieur, les centres de formation ne souhaitent pas accueillir ce type de public. Les centres sont rémunérés en fonction des personnes qui ont suivi la formation, si les participants posent des problèmes de comportement et ne sont plus présents, les centres ne sont pas rémunérés.

Siegfried LOPRICK : il est important de comprendre pourquoi les détenus sont en échec scolaire pour trouver des solutions adaptées. Les personnes ont besoin d'apprendre des choses qu'ils n'ont pas appris dans le milieu scolaire. L'apprentissage doit être élaboré et innovant. Cela facilitera leur insertion professionnelle.

En Allemagne, d'après Nils PAGELS, il y a des entreprises sociales qui sont créées en prison mais implantées en dehors. Lorsqu'une personne sort de prison, elle peut continuer à travailler dans cette entreprise.

Ibrahim OSMANI : s'il y a trop d'intervenants en prison, les détenus vont se perdre. En Italie, il y a un secrétariat social qui prend en charge les détenus du début à la fin. Une loi impose aux employeurs de réembaucher les personnes à la sortie de prison.

Jose Luis DIEGO : Valence a mis en place le microcrédit. C'est une initiative des associations espagnoles qui permet aux anciens détenus d'avoir accès à des activités économiques. Il y a également des formations sur la gestion de sa propre entreprise.

Jaroslav MACHOVSKY : Concernant la déscolarisation, l'absentéisme scolaire, en République Tchèque, l'Etat diminue ou supprime les allocations familiales si les enfants ne vont pas à l'école. Pour le chômage, au contraire, si une personne montre qu'elle est active dans sa recherche d'emploi, son allocation chômage est augmentée.

Sandrine AUGUSTIN : Il est essentiel de faire savoir que les personnes en difficulté sont accompagnées par des professionnels dans le cadre de mesure judiciaire pour donner des garanties et rassurer les personnes qui les accueillent.

Piste d'action avec la maison de l'emploi : travail en collaboration avec le service pénitentiaire pour établir le plan de formation en détention.

## LOGEMENT

### Intervention de Christophe LEHOUSSEL, Directeur de proximité, Alcéane (Office Public de l'Habitat de la Ville du Havre) :

Le Havre dispose d'un parc immobilier de 80 500 logements dont 34% de logements HLM. Alcéane dispose d'un patrimoine représentant un équivalent de 16 185 logements (14 192 logements collectifs et 790 pavillons) soit 18% du parc immobilier havrais.

Alcéane compte 347 collaborateurs dont 157 agents de proximité. Cinq antennes de proximité sont réparties au cœur des quartiers.

Sur 1 487 logements en 2007 :

- 36% ont été attribués à des non actifs,
- 53% ont été attribués à des actifs,
- 9 % ont été attribués à des retraités,
- 2% ont été attribués à des étudiants.

Pour aider les familles en difficulté passagère, Alcéane s'est investi dans un partenariat avec l'association « Les toits du cœur ».

Une convention a été signée pour mettre à disposition dix logements à l'association.

Une alternative est donnée au centre d'hébergement : sa vocation est d'aider des familles en grande difficulté passagère et de les accompagner dans les différentes démarches.

Alcéane loue 60 logements à des associations à vocation sociale (Armée du Salut, Habitat & Humanisme, Femmes et familles en difficulté).

Les critères pris en compte pour l'attribution d'un logement sont :

- Les ressources du ménage,
- La composition de la famille,
- Le besoin urgent du logement,
- La recherche de mixité sociale,
- L'éloignement des lieux de travail,
- L'intérêt de la demande de logement pour la collectivité,
- Les conditions de logement actuelles du ménage.

En cas de partage, sera prise en compte l'ancienneté de la demande du candidat au logement.

Conformément à l'article L441-1 du Code de Construction et de l'Habitation, une priorité sera faite au profit :

- de personnes en situation de handicap ou de familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap
- de personnes mal logées, défavorisées
- de personnes hébergées ou logées temporairement
- de personnes mal logées reprenant une activité professionnelle

### **Intervention de Christelle AUZOU, CLHAJ 76 (Comité pour le Logement et l'Habitat des Jeunes de la Seine Maritime) :**

La circulaire du 29 juin 1990 crée les Comité Locaux pour le Logement Autonome des jeunes dont le but est :

- d'informer les jeunes sur les conditions d'accès à un logement autonome.
- d'offrir les services techniques facilitant l'accès au logement.
- susciter un partenariat local pour développer des réponses concertées sur un territoire.

En 1990, les deux foyers pour les jeunes travailleurs associés à l'AHAPS et à la mission locale créent le CLLA de l'agglomération havraise.

En 2007, le CLLA prend la compétence départementale et devient le CLHAJ 76.

Le CLHAJ intervient auprès des jeunes de 16 à 30 ans, quelque soit leur situation sociale, familiale, professionnelle et financière. 1500 à 1500 jeunes sont reçus chaque année.

Le CLHAJ 76 :

- accueil, informe, oriente, conseille, aide à la préparation du projet de logement.
- développe des actions facilitant l'accès ou le maintien dans le logement
- développe et gère les projets d'habitat
- mobilise le partenariat local.

### **Intervention de Stéphane REVEAU, Chargé de mission, Pôle Insertion Logement :**

Le Pôle Insertion par le Logement (PIL) est un outil de l'agglomération havraise permettant une mise en œuvre territoriale du droit à l'hébergement et au logement.

Il a été créé en 2005 pour améliorer la connaissance et le traitement des parcours résidentiels des ménages en difficulté (hébergement/ logement).

Le PIL a trois grands objectifs :

- Faciliter l'accès à l'hébergement et au logement (enjeu de régulation des parcours).
- Coordonner et animer une plate-forme partenariale (enjeu de développer et maintenir des relations de confiance).
- Evaluer de façon concertée et permanente les besoins (enjeu de renforcement et d'adaptation de l'offre).

Le PIL :

- Recherche un travail commun, destiné à répondre aux problématiques rencontrées à travers des groupes de travail.
- Appuie les institutions dans leur mission de logement des populations spécifiques (réfugiés statutaires, handicapés psychiques...).
- Co-anime des instances de relogement des ménages en difficulté, avec l'Etat et le Département.

Le réseau de professionnels réunit 50 partenaires (institutions, commune, associations gestionnaires d'hébergement, associations accueillant des publics en difficulté, bailleurs sociaux, hôpital...)

Il y a 1700 places d'hébergement dans l'agglomération (de l'accueil d'urgence au logement temporaire).

## Echanges :

Pour le CLAHJ76, il est nécessaire de travailler le plus en amont possible des projets (prévention, information), afin de rechercher avec chacun la solution de logement adaptée à la situation du jeune sortant de prison.

Cette première démarche permettrait de créer l'accroche nécessaire pour travailler ensuite, sur la base d'un accompagnement, sur la recherche d'une solution de logement plus durable.

Les professionnels du CLAHJ 76 ont des connaissances insuffisantes des dispositifs de suivi et des situations des jeunes placés sous main de justice.

→ Proposition de temps de formation

Il est impossible de travailler sur l'accès à un logement autonome, du fait de l'absence totale de ressources, tant que le jeune est incarcéré.

Il est nécessaire de collaborer avec les services de justice qui ont les mesures de justice (SPIP, PJJ).

Les amendes importantes ne permettent pas toujours la tenue d'un budget logement.

Pour le Service Pénitentiaire, la difficulté est de faire cohabiter les publics dans les centres d'hébergement.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse accompagne des jeunes jusqu'à 21 ans dans le cadre du Contrat Jeune Majeur, nombreux sont à la rue et sont confrontés à la récidive.

José Luis DIEGO : en Espagne a été mise en place une résidence de 4-5 logements où les locataires partagent leurs obligations, un tuteur est présent 24H/24. L'organisation est adaptée en fonction des besoins de chaque personne.

Ibrahim OSMANI interroge Alcéane quant à la signature d'une convention pour loger des ex-détenus dans les logements vacants, comme il existe en Italie. Le bailleur n'est pas défavorable, toutefois des garanties doivent être assurées. Les personnes doivent être accompagnées et leur situation financière doit couvrir les frais de loyer.

Siegfried LOPRICK : Il est important de préparer les personnes incarcérées avant leur sortie. 85 à 90% des détenus obtiennent une remise de peine et sortent de prison prématurément. Avant la sortie, ces personnes doivent savoir où elles seront hébergées. En Allemagne, les moins de 25 ans retournent généralement vivre chez leurs parents. Si ce n'est pas le cas, un tuteur leur rend visite régulièrement dans leur lieu d'habitation.

## **Conclusion :**

Au Havre, la volonté existe de travailler autour de la lutte contre la récidive au niveau des élus et des partenaires institutionnels.

Toutefois, les différents acteurs qui ont été réunis durant ces deux jours autour de la thématique des sortants de prison, ne se connaissent pas et ne maîtrisent pas les compétences réciproques.

A travers l'instance de coordination qu'est le Contrat Local de Sécurité, il apparaît intéressant d'animer un partenariat afin d'identifier les freins rencontrés et de proposer des actions.

## **Suite du Projet Gruntvig :**

Les partenaires s'accordent pour poursuivre le travail autour de la lutte contre la récidive en développant l'axe :

Formation des acteurs - privés et publics - autour de l'incarcération, la préparation à la sortie, des données sociologiques (nature de la délinquance...)

Pour Le Havre, des besoins se sont fait ressentir dans l'Education Nationale et les centre de formation qui ne gèrent pas ce public.

L'Espagne dispose d'une plateforme électronique qui pourra être traduite et utilisée par les différents partenaires. La ville de Valence est également intéressée pour la formation des agents de police pour aider à structurer une relation avec les jeunes.

La Roumanie fera son bilan après la visite des partenaires à Brasov.

Une réunion de coordination se tiendra à Paris pour valider les champs d'intervention.

Le projet sera envoyé prochainement à la commission européenne.